

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 077 DU 27 MAI 2026 PORTANT NOMINATION DES
AUMONIERES DE LA POLICE NATIONALE DU BURUNDI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/04 du 14 avril 2026 portant Modification de la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/02 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/185 du 05 décembre 2024 portant Modification du Décret n°100/190 du 30 juin 2011 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de l'Aumônerie de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/020 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Vu les dossiers administratifs et personnels des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Aumônier Général :

Aumônier Supérieur BARAMPIGA Pascal, OPN 1420 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Aumônier Général Adjoint :

Aumônier Principal de 1^{ère} Classe MASABARAKIZA Ephraim, OPN 1427 de la matricule.

- Article 3 :** Est nommé Aumônier au Commissariat Provincial de Buhumuza :
Aumônier de 1^{ère} Classe NIRAGIRA Thaddée, OPN 1705 de la matricule.
- Article 4 :** Est nommé Aumônier au Commissariat Provincial de Bujumbura :
Aumônier Principal de 2^{ème} Classe NKENGURUTSE Casimir, OPN 1606 de la matricule.
- Article 5 :** Est nommé Aumônier au Commissariat Provincial de Burunga :
Aumônier Principal de 2^{ème} Classe NDUWIMANA Richard, OPN 1605 de la matricule.
- Article 6 :** Est nommé Aumônier au Commissariat Provincial de Butanyerera :
Aumônier Principal de 1^{ère} Classe MUCOWINTORE Jean, OPN 1426 de la matricule.
- Article 7 :** Est nommé Aumônier au Commissariat Provincial de Gitega :
Aumônier de 1^{ère} Classe SINDAYIHEBURA Innocent, OPN 1241 de la matricule.
- Article 8 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret abrogées.
- Article 9 :** Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 mai 2026

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU
 DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
 ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



Hon. Léonidas NDARUZANIYE.